

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A LYON

3, place des Cordeliers, 3

Correspondants à Paris pour les annonces et les abonnements
DONGRELL et BULLIER, journaux, place de la Bourse, 38.
LAFITTE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.



Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

ABONNEMENTS

PRIX	3 mois	6 mois	1 an
Pour Lyon...	10 fr.	20 fr.	40 fr.
le département du Rhône...	11	22	44
Hors du département...	13	25	50
Etranger...	14	28	56
Port en sus.			

Pour les abonnements, envoyer un bon sur la poste, ou un mandat à vue sur Lyon.

AVIS

En raison de l'importance du renouvellement du 31 décembre et de l'encombrement qui règne dans les bureaux de poste à cette époque de l'année, MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire à cette date, sont priés de vouloir bien le renouveler le plus tôt possible, afin d'éviter toute interruption dans la réception du Journal.

LE DROIT DE PÉTITION

Le discours de M. Dufaure a été affiché, personne ne le lit et c'est vraiment regrettable, car il contient un passage du plus haut intérêt.

M. Dufaure, garde des sceaux, a dit à la séance du 14 décembre :
« Je comprends que ce grand droit de pétition s'exerce pour vous demander d'usurper le pouvoir que vous avez de déclarer votre dissolution : une pétition respectueusement adressée à l'Assemblée pour lui indiquer telles circonstances qui pourraient la conduire à prononcer que son mandat doit finir, est très-légitime, par faitement légale ; l'Assemblée la reçoit, avec les égards dus à l'exercice régulier d'un droit.
« Le droit de pétition, je veux bien le dire encore, afin que la résolution que vous prenez ne soit pas calomnieuse, le droit de pétition reste entier dans ce débat, le respect qui lui est dû n'est pas contesté : il est complètement confirmé. »

Lyon, 30 Décembre 1872

On n'en a jamais fini avec les bonapartistes.

On aurait pu croire M. de Gramont écarté sous l'avalanche des documents officiels publiés par les *Débats* et reproduits ou analysés par la presse entière ; point !

Donc M. de Gramont vient d'adresser une lettre au président de la commission d'enquête sur le 4 septembre, lettre dans laquelle il affirme de nouveau que la promesse d'un concours effectif de l'Autriche ressortait clairement d'une dépêche confidentielle de M. de Metternich en date du 20 juillet 1870.

Copie de cette dépêche a-t-elle été envoyée comme pièce justificative au président de la commission d'enquête ? c'est ce que M. de Gramont oublie de dire, et cependant ce détail a bien son importance.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, la dépêche en question était postérieure à la déclaration de guerre, il reste acquis que l'empire s'était lancé dans la plus folle des aventures avant de s'être assuré aucune alliance.

Du reste, le *Journal des Débats* a reçu de Vienne une dépêche qui jette un jour complet sur l'incident. La voici :

Vienne, 28 décembre.

Les documents annoncés par le duc de Gramont ne proviennent rien en sa faveur ; ils sont postérieurs à la déclaration de la guerre.

On donne ici, comme je vous l'ai écrit, l'explication suivante de cet incident :

Il est parfaitement établi que l'Autriche n'a pas encouragé la France à entreprendre la guerre, et qu'elle a fait, au contraire, tous les efforts possibles pour l'en détourner.

La guerre déclarée, le gouvernement autrichien, qui a été renseigné dans l'intervalle par son agent

militaire à Paris sur la faiblesse numérique de l'armée française, a voulu, dans l'intérêt de l'équilibre européen, venir en aide à la France, et a commencé à traiter dans ce but avec l'Italie.

Le cabinet de Vienne a été finalement empêché de donner suite à ce projet : 1° par l'attitude de la Russie ; 2° par les dispositions contraires de la population allemande de l'empire et le vœu exprimé par le Parlement de Pesth en faveur de la neutralité ; 3° par l'état insuffisant de son armée ; 4° par la marche trop rapide des événements, qui ne lui ont pas permis de se mettre en mesure en temps opportun.

De plus, le correspondant du *Times* rapporte en ces termes une conversation que M. Thiers aurait eue avant la guerre avec le duc de Gramont, précisément au sujet des alliances.

Le duc de Gramont revenait de Vienne et était sur le point d'entrer dans le cabinet d'Olivier. Désireux de ne pas avoir pour adversaire dans la Chambre un homme aussi redoutable que M. Thiers, il eut une conversation amicale avec lui sur les affaires européennes. Le plébiscite venait seulement d'avoir lieu, et M. Thiers pensait que c'était un acte préparatoire à la guerre, demanda au duc de Gramont, comme il arrivait de Vienne, si l'Autriche avait des dispositions belliqueuses.

Le duc répondit que les Autrichiens n'avaient aucune idée de revanche, et que leur seul désir était la paix en vue de se remettre de leurs pertes. « Alors », remarqua M. Thiers, ils ne seraient pas disposés à s'embarquer dans une autre guerre ? — Assurément non, répliqua le duc, ils ont déjà assez d'affaires sur les bras, » ou autres paroles approchantes. « Ainsi », poursuivit M. Thiers, si la France faisait la guerre, ce n'est pas sur l'Autriche qu'elle pourrait compter comme sur un allié ? — Certainement non. — Ni, autant que je puis en juger, sur aucune autre puissance, et faire la guerre sans alliés est un terrible malheur. — C'est plus qu'un malheur, reprit le duc, c'est un désastre ! »

C'est assez clair, n'est-ce pas ? Et d'autres que les ministres au cœur léger de celui qui fut Napoléon III comprendraient qu'ils n'ont qu'une chose à faire : chercher le silence et l'oubli.

Mais ces gens-là ont toutes les audaces ; d'autre part, les Dufaure et les de Gaulle font trop bien leurs affaires pour que nous ne voyions pas se continuer sous toutes les formes la propagande éhontée que tolère et encourage la République sans républicains.

Mais passons à un sujet moins grave. Il y a quelque chose comme 48 heures, la France ingrate ignorait encore que M. de Sainthorent fut un des 738 souverains. — Ce qui est sorti des sacristies le 8 février 1871, on ne le saura jamais bien !

M. de Sainthorent, lui, s'est révélé par un coup de maître, et deux lignes auront suffi à immortaliser son nom. Aux électeurs de la Creuse qui lui reprochaient son vote du 29 novembre contre M. Thiers, il a fièrement répondu, on se le rappelle : « Je ne relève que de Dieu et de ma conscience. »

Les feuilles cléricales et royalistes ont applaudi ; des journaux républicains, les uns se sont indignés, les autres se sont contentés de hausser les épaules.

Revenant sur l'incident, le *Journal des Débats* lui consacre quelques lignes qui sont un petit chef-d'œuvre d'esprit et de bon sens. Elles valent d'être citées :

« Nous pensions que c'étaient les électeurs de la Creuse qui avaient nommé leurs députés, mais il paraît que c'était une erreur, et que les élections du 8 février 1871 ne se sont pas faites dans la Creuse comme dans les autres départements. Personne n'a voté, et M. de Sainthorent s'est nommé lui-même, ou, si l'on veut, il a eu deux voix qui ont été suffisantes pour lui donner le droit d'aller siéger à Versailles : la voix de Dieu et celle de sa propre conscience. Mais alors pourquoi M. de Sainthorent porte-t-il

le titre de député ou de représentant de la Creuse ? Il aurait seulement le droit de se dire le député du ciel et de lui-même. Il y avait bien la monarchie de droit divin, mais on n'avait pas entendu parler jusqu'à ce jour de la députation de droit divin. C'est à la fois une révélation et un progrès. »

De cette petite fable (qui est de l'histoire contemporaine) voici la morale : Quand M. de Sainthorent et ses congénères — c'est-à-dire une bonne moitié de la Chambre actuelle — se représenteront devant leurs électeurs, ceux-ci auront simplement à les inviter à s'adresser à Dieu et à leur conscience pour le renouvellement de leur mandat. Ou nous nous trompons fort, ou les futurs candidats n'obtiendront même pas deux voix ; — ce dont la France ne pourra que se féliciter.

A. BALLUÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui promulgue :

La loi portant ouverture au ministère de l'intérieur d'un crédit extraordinaire de un million de francs pour secours aux inondés ;

La loi réglant les dépenses de l'Algérie ;

La loi portant abrogation des décrets du 22 janvier 1852 concernant les biens de la famille d'Orléans ;

La loi portant prorogation jusqu'au 1^{er} janvier 1883 des lois qui attribuent à l'Etat l'achat, la fabrication et la vente du tabac et réglant la cession des permis de culture.

On lit dans le *Journal officiel* :

Le ministre des finances a reçu du gouvernement allemand les quittances du versement de deux cents millions qui a été effectué dernièrement, et qui complète le paiement du troisième milliard de l'indemnité de guerre.

Le *Soir* publie la nouvelle suivante sous toutes réserves :

« Le pape aurait fait savoir à M. de Bourgoing que dans le cas où le cabinet de Versailles entrerait complètement dans les vues de M. Poincaré, il cesserait officiellement tout rapport diplomatique avec la France. »

Il ne pourrait pas nous arriver de plus grand bonheur.

La nouvelle de la nomination de M. de Corcelles en remplacement de M. de Bourgoing, nouvelle qui n'est pas officielle mais qui tend de plus en plus à s'accréditer, produit un déplorable effet sur l'opinion publique.

M. de Corcelles était l'envoyé de Bonaparte auprès du Pape en 1849, celui qui prépara l'expédition de Rome et la restauration du despotisme pontifical contre la volonté des Romains.

« Nous nous refusons à croire, dit à ce propos l'*Avenir national*, que le gouvernement puisse commettre cette double faute : donner à M. de Bourgoing un successeur dans un poste coïteux dont l'utilité n'a même plus besoin de démonstration ; faire ce successeur de M. de Corcelles, dont le nom seul réveillerait de l'autre côté des Alpes les plus pénibles souvenirs et serait de nature à altérer immédiatement le caractère de nos relations avec l'Italie. »

« La nouvelle de la nomination de M. de Corcelles comme ambassadeur auprès de Pie IX doit être un simple ballon d'essai lancé par la presse cléricale. Seuls, en effet, les cléricaux peuvent la désirer, parce que seuls ils voudraient recommencer une expédition de Rome en faveur de la papauté ; seuls ils osent souhaiter une déclaration de guerre par la France à l'Italie, derrière laquelle se retrouveraient forcément la Prusse ; seuls ils ne craignent pas de lancer la France dans de nouvelles et déplorables aventures. — Nous espérons encore que leurs calculs anti-patriotiques seront déjoués. »

Nous sommes moins rassuré que l'*Avenir national*.

L'*Union* publie aujourd'hui une adresse d'un groupe de royalistes à M. de Bourgoing, dans laquelle on lit :

L'acte de votre retraite devant des conflits que nous n'avons pas à juger est le plus éclatant dévouement de la politique qui a livré notre saint Père le pape à la spoliation et à l'insulte.

L'*Union* annonce que des exemplaires de cette adresse seront envoyés partout pour recueillir des signatures.

C'est donc une nouvelle campagne du trône et de l'autel qui commence.

Les factieux monarchiques ne pouvaient laisser passer une si bonne occasion, non seulement de troubler le pays, mais encore de surexciter les défiances et les colères de l'Italie contre la France.

Au sujet du prochain mouvement préfectoral, dont on s'occupe fort activement au ministère de l'intérieur, l'*Événement* dit ce qui suit :

« On donne comme certain le changement des préfets de la Vienne, du Cher et de la Nièvre. M. Guignes de Champvans sera remplacé dans le Gard par M. Doniol, en ce moment à Nantes, et celui-ci par M. Ducros, préfet de la Loire. M. de Tracy, de la Savoie, recevra également son changement. »

M. Ducros à Nantes, MM. Guignes et de Tracy imposés à de nouveaux départements, ce serait de la provocation pure et simple.

On lit dans le *Bien public* :

« Hier en sortant de l'ambassade d'Angleterre où il avait diné, M. Thiers a fait une chute heureusement sans gravité. Le pied lui a tourné en descendant le perron et il est tombé sur le côté et sur le bras droit. Relevé aussitôt, il est rentré à l'hôtel et, bien qu'un peu courbaturé, il a, aujourd'hui, à l'heure habituelle, repris ses travaux et reçu pendant toute la matinée. Le président n'a éprouvé aucune secousse et son médecin n'a pas même été appelé. »

Voici quelques renseignements intéressants relatifs aux droits compensateurs qui ont fait l'objet de la discussion dans la dernière séance de la commission mixte franco-anglaise. L'Angleterre ne consent qu'àux droits compensateurs. Elle se refuse aux droits protecteurs et elle classe dans cette dernière catégorie le droit d'entrée de 2 fr. 50 sur les soies ouvrées. Elle était d'avis d'abaisser un droit d'entrée de 1 fr. 32 sur les soies ouvrées serait suffisant, mais la commission a fini par le fixer à 1 fr. 50. Les prétentions de la chambre de commerce de Manchester, relativement aux cotons, ont été repoussées.

Un journal croit savoir que, devant l'opposition que le traité anglo-français rencontre, tout aussi bien chez les protectionnistes que chez les libéraux, le cabinet de Bruxelles est décidé à ne rien terminer avant que le traité ne soit entré en voie d'exécution entre l'Angleterre et la France.

On lit dans la *Gazette de Spener*, organe officieux de l'empire d'Allemagne :

Nous avons sous les yeux le texte latin authentique de l'allocation du pape. Ce que l'on connaît de ce discours jusqu'à ce jour était emprunté à la traduction italienne publiée par la *Vox della Verità*, organe des jésuites. Le langage véritablement inouï qui a été tenu au Vatican avait été manifestement atténué dans une intention que l'on devine. Nous reproduisons dans le texte latin même le passage relatif à l'Allemagne. Si nous publions ce passage une traduction allemande exacte, nous nous exposerions bien certainement à la vindicte du ministère public. Nous pensons que la forme par nous choisie exclut de notre part toute intention outragante (*animus injuriandi*).

C'est en vain qu'on chercherait dans l'histoire moderne quelque chose d'analogue aux graves injures que, du haut du poste élevé qu'il occupe, le chef suprême de l'Eglise catholique, dans son allocution aux cardinaux, allocation formellement destinée à passer sous les yeux du clergé et des laïques de toute la chrétienté, n'a pas craint de fulminer contre l'empire allemand et contre son auguste souverain. L'insolence (*unverschämtheit*) du pape laisse loin derrière elle l'impudence (*sic*) du langage tenu naguère au roi par M. Benedetti. Mais le sentiment national allemand ne se démentira pas plus devant Rome qu'il ne s'est démenti devant la France. L'injure (*unbill*) faite aujourd'hui à l'empereur dépasse l'insulte (*sic*) d'aujourd'hui.

La *Gazette de Spener* reproduit ensuite, dans le texte latin original, le passage de l'allocation relatif à l'Allemagne.

LES INTÉRÊTS MATÉRIELS

L'ensemble de la Discussion du Budget

Paris, ce 28 décembre 1872.

Monsieur,

Vous vous souvenez que sous l'empire, on supprimait pendant un temps les débats relatifs à l'adresse en réponse aux discours prononcés au commencement de chaque session par le chef du gouvernement.

La raison donnée était vraie dans une certaine mesure. On disait : « Le vote du budget soulève toutes les questions possibles ; il peut servir de prétexte à l'examen de tout ce qui intéresse le pays. La discussion de l'adresse forme donc un double emploi. C'est lors de l'examen des recettes et des dépenses qu'on connaît ce que peuvent et veulent l'opposition, la majorité, le gouvernement. »

Sous le régime républicain, nous avons un Message présidentiel qui ressemble en certains points au document qu'on appelait discours de la couronne. Il n'est point discuté par l'Assemblée, ni dans son ensemble, ni dans ses détails, ce qui n'est que juste. L'examen du budget peut donc seul nous fournir, par les questions qu'il a soulevées, des indications suffisantes pour juger de la politique suivie par le gouvernement et par les fractions diverses de l'Assemblée.

Il y a trois ans, nous pourrions dire trois siècles tant les jours ont été pleins, tant nous avons vu se développer de grands et sinistres événements, nous sentions trembler l'empire, mais nous rêvions d'une autre République que celle d'aujourd'hui. Suivant les plus fervents, la République ne pouvait subsister que moyennant cinq conditions :

Décentralisation administrative.

Instruction gratuite, laïque et obligatoire.

Magistrature élue.

Abolition des armées permanentes.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ce programme que les républicains avaient fixé sous l'empire, ils le maintiennent encore aujourd'hui. Les trahisons, les défaillances, les défaits, rien n'a modifié leurs convictions. Un seul point parmi les cinq qui viennent d'être énumérés doit être écarté : celui qui concerne les armées permanentes, et encore momentanément. Malgré les millions d'hommes sous les armes, les milliards dépensés en fusils, en canons, malgré le souvenir des morts couchés par centaines de mille sous les sillons et qu'on rêve de venger, l'humanité suivra sa destinée glorieuse, la guerre disparaîtra.

On en sommes-nous et que paraît-on devoir faire en ce qui concerne les autres conditions qui sont de l'essence même de la République et sans lesquelles elle ne saurait vivre ?

Pour l'instruction, l'Assemblée ne la donnera, ni gratuite, ni laïque, ni obligatoire. Ce que nous dirons tout à l'heure sur le budget des cultes, montrera qu'elle ne la veut pas laïque ou, comme on dit aux Etats-Unis : anti-sectaire, c'est-à-dire, restreinte à la science ; la morale restant le fait d'une instruction en dehors de l'instruction officielle. Obligatoire, ce n'est point l'objectif d'une majorité obscurantiste. Quant à la gratuité, la parcimonie de crédits indique qu'on s'y oppose. Entre les 28 millions donnés par l'empire et les 34 millions octroyés par la République, la différence est-elle si grande qu'il ait fallu l'acquiescer au prix de l'invasion et de la guerre civile ? D'ailleurs, quelle misérable économie, quelle gestion dérisoire que celle qui consiste à refuser, comme on le fait, une augmentation de cent francs par an aux instituteurs, quand les pensions viagères des

veuves des scélérats de décembre grossissent le chiffre de la dette publique. Voici donc une question sur laquelle nous restons en monarchie.

Toucheons-nous à la magistrature élue ? Nous en sommes certainement aussi loin que de l'instruction gratuite et obligatoire. Non-seulement personne n'a osé aborder la question, mais les faits inconnus du plus grand nombre qui ont été révélés à la tribune semblent n'avoir ému personne : 176 tribunaux à supprimer, des magistrats n'ayant pas, de leur aveu, deux heures de travail par jour, et personne ne s'est récrié. Et presque immédiatement, un fait s'est passé que l'indifférence de l'Assemblée a rendu possible. Un magistrat, en décembre 1851, a rendu des jugements en conséquence de lois qui n'existaient pas ; il a fait partie des commissions mixtes. Un arrêt de la conscience publique est venu le frapper. M. le garde des sceaux lui a donné de l'avancement. Donc la magistrature continuera à dépendre d'un pouvoir qui tient en main, sans autre loi que son bon plaisir, l'avenir de tous les magistrats.

Le clergé va-t-il sortir de l'Etat ? Il n'y paraît guère. L'empire donnait au clergé 49 millions et ce dernier le récompensait en bénissant à la porte des cathédrales, au bruit des cloches, les altesses qu'il qualifiait d'augustes personnes. La République, elle, donne 53 millions. Cela ne nous achève guère vers le système qui consisterait à laisser les croyants organiser et payer le culte se développant au sein de la liberté étendue à tous. Au surplus, les chanoines veillant au tombeau des empereurs à raison de dix mille francs en présence des institutrices à 1 fr. par jour ; les maîtres destitués parce qu'on a brisé des bouteilles de l'eau de Lourdes, ne semblent pas annoncer que le clergé comprenne ce que voulait Montalembert et Lamennais : le divorce absolu de la religion et de la politique.

Quant à la décentralisation administrative, l'Assemblée s'y est opposée dans tous ses votes sur les recettes et les dépenses. Toute réforme tendant à transporter le pouvoir du centre aux extrémités a trouvé une opposition systématique. L'empire dépensait soixante-deux millions à rétribuer son personnel administratif ; l'intérieur ; la République ajoute cinq millions à ce chiffre. L'Assemblée ne veut pas qu'on touche à l'armée fonctionnaire. Elle couvre de sa protection des sous-préfets qui siègent, comme celui de Saint-Denis à six minutes de l'administration départementale.

Voilà où en est la République sans les républicains. Les institutions monarchiques renforcées, exagérées, arrivées à la folie : voilà ce que veut l'Assemblée comme aussi le gouvernement.

Il est temps pourtant que le pays agisse et se décide. Qu'est le système affirmé ainsi dans son ensemble et dans ses détails au cours de la discussion du budget ? C'est le système organisé par le plus rusé et le plus violent des despotes ; c'est le système du premier Bonaparte. Chaque régime l'a conservé ; les deux régimes des Bourbons parce qu'il déguisait bien l'absolutisme, le second empire par tradition ; le républicain de 1848 par égoïsme. Nous ne savons pas nous en débarrasser. Mesurons toutefois les conséquences de ce fait qui domine les événements depuis 70 ans. Chaque épreuve nouvelle mène avec le temps à une révolution ; mais à une révolution d'autant plus violente que nous avançons davantage dans cette exécrable voie.

C'est une progression pareille à celle de la chute des corps. Ou la France s'arrêtera sur cette pente, ou elle sera broyée dans une dernière et funèbre catastrophe. Il faut choisir.

ACHILLE MERICIER.

Feuilleton de la FRANCE RÉPUBLICAINE
3. — Commencé le 29 décembre 1872

LES EXPLOITS

DU

DEUX DÉCEMBRE

RÉCITS D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Par J.-G. PRAT

LA TOUR DU JAI

(Suite)

A vrai dire, quelque temps après l'événement, Chichin Bussac fut pourvu par la municipalité d'Hyères d'un petit emploi fixe pour acheter son silence. Car apprenant, dès le début, les propos tenus publiquement par Chichin, sur cette triste affaire, le commissaire de police de la ville le fit mander aussitôt au palais de lui, et le menaça, s'il ne se taisait, de le faire arrêter. D'ailleurs, jusqu'au dernier instant, Chichin a toujours protesté, avec la plus grande énergie, contre l'imputation d'avoir trahi son ami.

Arrivés près du pavillon, les matelots s'épouventèrent incontinent autour des bâtiments, de façon à cerner étroitement, dans toute leur étendue, l'enceinte des constructions ; l'œil au guet, le doigt sur la détente de leurs mousquetons, comme s'il se fut agi de traquer une bête fauve. La porte du hangar fut ouverte, une douzaine de matelots, y pénétrant, se

mirent à fouiller avec fureur, à coups de baïonnette, la paille qui était amoncelée ; mais sans résultat aucun.

Besson, comme nous l'avons dit, dormait alors profondément, sous le comble du bâtiment, dans son nid rustique. Éveillé en sursaut, à ce tapage inaccoutumé, il se souleva, sans bruit, sur ses genoux, écarta tout doucement quelques tuiles, et glissa avec précaution sa tête hors du toit, pour se rendre compte de ce qui se passait.

N'entendant plus rien, pour le moment, n'apercevant rien non plus devant lui, aussi loin que sa vue pouvait s'étendre, que les grands roseaux immobiles et la verte surface du Ceinturon, qui dominaient, à l'horizon, les lignes dentelées de l'énorme chaîne bleue des Maures, il sortit entièrement de sa cachette.

Déjà il s'adossait contre le mur du petit pavillon, en surélévation de quelques mètres sur le toit du hangar.

« Feu ! cria soudain une voix, sans pourparlers, sans avertissements, sans sommations d'aucune sorte.

Dix balles, partant tout à la fois d'un massif de roseaux et de tamaris, frappèrent l'infortuné en pleine poitrine.

Il tomba foudroyé.

« Etais-je bien mort cependant ? Les braves qui venaient d'abattre cet inoffensif artisan, de la même façon dont on fusille un lapin, n'avaient-ils plus rien à redouter de ce terrible malfaiteur ? L'ordre, la religion, la famille, la propriété étaient-ils encore une fois définitivement sauvés ?

Pour s'assurer du fait, un matelot fut dépêché sur le toit du hangar. Il franchit lestement la distance. Arrivé près de la victime, il la secoua à plusieurs reprises. Rien ne bougea. L'homme était admirablement tué. C'était alors avec insouciance, du bout de son épaisse chaussure, ainsi que l'on fait d'un caillou indifférent du chemin, ce pauvre corps

où se voyait encore un reste de chaleur, le matelot le fit rouler par saccades du toit en tuile, jusqu'au bord de la toiture. De là, il tomba comme une masse, sur le sol en inondant de sang toute la paroi de la muraille.

L'expédition était terminée. La victoire avait été brillamment gagnée. La troupe se reforma aussitôt. Puis elle se remit à défilé, en célébrant par des clameurs joyeuses, avec MM. Barneoud et Denis, soutenus du garde champêtre Allouard, son magnifique triomphe.

D'où est venu maintenant l'ordre de faire feu ? Qui, au dix-neuvième siècle, en France, en plein jour, à la pleine lumière du soleil, sans comparaison devant le juge, sans débats contradictoires et publics, sans jugement rendu, sans arrêt notifié, sans toutes ces formalités protectrices et obligatoires de la justice en pays civilisés, a osé commander de tuer, comme une bête enragée, ce malheureux père de famille, contre qui l'on n'avait aucun fait blâmable à relever, aucune charge précise à articuler ? Qui ? C'est affaire à régler entre M. le comte de Beauregard, M. Barneoud et M. Denis. Avec l'ordre néfaste qui, en violant, dans un but immonde d'intérêt personnel, les lois de son pays, a déclenché, sur sa patrie, l'essai de toutes les mauvaises passions, tous les trois porteront devant l'histoire la responsabilité de ce crime.

« Nous connaissons celui qui, le premier, a commandé le feu, dirent, plus tard, trois quatuorzièmes du détachement de l'*Éclaircie* ; mais qu'on nous crache au visage, si j'en suis un, nous voyons lui servir la main. »

Pour justifier cet acte, devant la réprobation unanime qu'il avait soulevée dans le pays, pour chercher à excuser cet inexcusable attentat, on répandit bien aussitôt le bruit qu'il avait fait feu Besson. On dit que l'administration, toujours paternelle, s'était vue dans la dure nécessité de recourir aux moyens

de rigueur ; Besson ayant refusé de se rendre et s'étant montré sur le toit du hangar, armé d'un fusil, avec lequel il avait couché l'un des marins en joue.

Ce sont là de ces honteuses calomnies dont les partis rétrogrades n'hésitent jamais à faire usage, pour les besoins de leur cause.

La vérité, la voici :

Nous avons vu, plus haut, d'après les affirmations ultérieures de Chichin Bussac, que Besson, avant de quitter la tour du Jai, pour aller se reposer dans le hangar, avait placé son fusil dans un angle de la salle ; qu'il était sorti dehors le premier ; et que Chichin Bussac avait fermé la porte à clef sur lui. Cette arme n'était donc pas à la disposition de Besson. Et, d'ailleurs, qu'en aurait-il fait, au milieu des bottes de paille, n'ajoutant, en outre, aucune évidence à l'entreprise qui se tramait contre lui ? Mais, autre preuve irréfutable : ce fusil, après avoir été retrouvé dans le lieu que nous avons indiqué, comme on le verra tout à l'heure, fut rendu le soir même à la famille. Or, s'il était vrai que Besson eût voulu se servir de son arme, nous ne sachions pas qu'il soit dans l'habitude et dans les traditions ordinaires de dame Justice, de se séparer aussi brutalement de ce qu'elle appelle, dans son jargon baroque, le corps du délit.

Besson a donc été purement et simplement assassiné. Et ceci éclairé d'un jour tout nouveau et explicite on même temps, à merveille, tous les incidents de l'affaire : l'indignation première de Chichin Bussac, sur le coup de l'événement ; son récit enflammé, à qui voulait l'entendre, des circonstances du drame ; les menaces dont il fut l'objet de la part de la police ; et, enfin, cette concession d'un petit emploi, pour le faire taire par l'intérêt, si l'on n'y pouvait réussir aussi officiellement par une autre manière.

Besson a donc été purement et simplement assassiné. Et ceci éclairé d'un jour tout nouveau et explicite on même temps, à merveille, tous les incidents de l'affaire : l'indignation première de Chichin Bussac, sur le coup de l'événement ; son récit enflammé, à qui voulait l'entendre, des circonstances du drame ; les menaces dont il fut l'objet de la part de la police ; et, enfin, cette concession d'un petit emploi, pour le faire taire par l'intérêt, si l'on n'y pouvait réussir

RÉPONSE DE M. ROBIN

AUX ÉTUDIANTS DE MONTPELLIER

Paris, 27 décembre.

A Messieurs les Étudiants de la Faculté de médecine de Montpellier.

Messieurs,

Je suis extrêmement touché de vous voir venir, à celles de vos compatriotes de Paris, vos protestations en faveur de la liberté de conscience et des droits de la science, quand se manifestent les tendances de l'obscurantisme, qui ne procède qu'en dissimulant le résultat qu'il veut atteindre; car, dans l'événement qui vous a si justement émus, il y a en jeu autre chose qu'une question de personne: il y a la lutte du vieux homme contre l'esprit scientifique de l'ère moderne, qui a pour appui la démonstration, et pour but de faire que, suivant la puissante défection de votre compatriote Auguste Comte, le progrès soit le développement de l'ordre, depuis les phénomènes physiques jusqu'aux actes sociaux dont la nature reste incompréhensible sans les connaissances biologiques, objet de nos études.

Agitez, messieurs, l'expression de mes sentiments sympathiques et dévoués.

CH. ROBIN.

M. Robin a mille fois raison: ce n'est pas lui seulement que s'est attaquée la commission du jury, c'est aux principes, aux idées dont il est l'un des plus ardents propagateurs: par-dessus M. Robin, la secte des Rondelets a voulu atteindre l'expérience, la démonstration, le raisonnement; elle a voulu, comme aux beaux temps du moyen-âge, frapper d'interdiction la science humaine elle-même. Et c'est pourquoi la France entière s'est émue; c'est pourquoi les étudiants de Montpellier, toujours prêts à défendre les nobles causes et à flétrir les actes indignes, se sont empressés de joindre leur protestation à celle de leurs camarades de Paris.

(La République de Montpellier.)

On nous annonce que les étudiants en médecine et en pharmacie de Lyon signent une adresse à M. Robin pour affirmer leur dévouement à la cause que représente l'illustre savant.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de la France républicaine

Paris, 29 décembre 1872.

Il est évident que la séance de la première sous-commission des Trente, qui s'est tenue hier à Paris, en présence de M. Thiers, n'a pas été moins stérile et moins nulle que la séance de la deuxième sous-commission, qui s'est tenue à Versailles vendredi soir.

Cette dernière sous-commission, qui a consenti à discuter les diverses questions constitutionnelles, a également permis qu'on publie une sorte de compte-rendu de la séance. Ce compte-rendu a été trouvé parfaitement vide et ridicule. L'autre sous-commission, plus avisée, a déclaré qu'elle se renfermerait dans le huis-clos le plus absolu, et, en effet, elle a tenu parole. Mais ce mystère même prouve que la première sous-commission n'a pas été plus heureuse que la seconde.

MM. de Larcy et de Broglie avaient mis tout en œuvre, en effet, pour obtenir que M. Thiers voulût bien leur soumettre un plan régulier de réformes. Ces messieurs n'avaient reculé devant rien pour obtenir ce résultat: menaces dissimulées, flatteries, condescendances, affectations des plus conciliantes allures, ils avaient tout employé pour amener M. Thiers sur ce terrain.

Or, si M. Thiers avait cédé, fut-ce de la manière la plus imperceptible, soyez assuré que les membres de la sous-commission n'auraient pu cacher leur joie et leur triomphe. Nous aurions appris ce matin, par les feuilles réactionnaires, que le président de la République avait cédé ceci et cela, avait donné telle ou telle espérance, avait au moins promis de présenter son projet.

Mais M. Thiers a déclaré de nouveau qu'il ne présenterait rien. Voilà la vérité absolue et le secret de l'attitude embarrassée de la commission Larcy.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a dit à quel point de nos amis, ce matin, dans les termes les plus catégoriques:

« M. Thiers ne cède rien. Il se tient sur le terrain du Message. N'en doutez pas. Vous pouvez répéter et affirmer sans crainte ce que je vous dis. »

Il s'agit de savoir maintenant si la sous-commission présentera elle-même ce projet qu'elle aurait voulu arracher à M. Thiers. Nous avons tout lieu de croire que la commission hésite beaucoup avant de s'engager dans cette voie.

Le Français a publié, en effet, comme vous le savez sans doute, cette phrase incroyable: « Il a été convenu que la sous-commission continuerait ses travaux et que notamment elle chercherait à rédiger ses propositions. » Chercher à rédiger des propositions! L'avoué d'impuissance est-il assez bien caractérisé? La commission essaiera peut-être de rédiger ce qu'elle pense, mais elle ne le promet pas; elle ne promet pas même d'essayer, tant elle a crainte de ne pas réussir.

D'autre part, les membres de la commission se sont réunis chez M. de Broglie au sortir de l'entrevue avec M. Thiers. Nous savons que la séance a été longue et difficile. La majorité paraît persister de plus en plus dans l'intention de ne rien proposer au-delà de la responsabilité ministérielle, accompagnée du veto, deux choses inconciliables d'ailleurs, dont M. Thiers ne peut pas vouloir et dont en effet il ne veut pas.

Ce qui a dû particulièrement froisser l'aristocratique commission, c'est que M. Thiers a repoussé assez dédaigneusement l'offre d'une seconde réunion pour le courant de cette semaine.

Le président a pris prétexte des réceptions de la nouvelle année pour écarter une entrevue qui aurait été aussi stérile que la première. Il a répondu que toutes ses journées de la semaine seraient prises, qu'il lui était impossible de dérober une minute aux affaires ou aux visites officielles. Or, on connaît la valeur de ces prétextes. M. Thiers va visiter tous les jours son hôtel de la place Saint-Georges, et tous les soirs il reçoit à dîner ou lui-même dîne en ville, comme un jeune homme, tantôt chez les ministres, tantôt chez les ambassadeurs étrangers.

On ne peut donc pas douter que M. Thiers n'ait accepté une seconde entrevue, s'il avait pensé que cette entrevue pût avoir quelque résultat. S'il a refusé d'aller plus loin avec la commission, c'est qu'il a craint très-justement le ridicule qui doit retomber sur ces misérables conférences.

Ainsi la conciliation n'a pas fait de progrès. Toute l'Assemblée se retrouvera à Versailles dans quelques jours. Aucune des deux sous-commissions n'aura terminé son travail. On sera absolument dans le même état qu'il y a quinze jours.

Déjà le bruit court que les membres de la droite se proposent d'abandonner la partie et d'aller tout droit, sans plus discuter, à la démolition des ministères. On fera les plus grands

efforts pour renverser M. de Rémusat et M. Simon à la rentrée.

CLÉRICAILLÉRIES

Nous lisons dans l'Egalité de Marseille: On vient de mettre sous nos yeux la curieuse circulaire suivante:

Paroisse Saint-Philippe

PÈLERINAGE A NOTRE-DAME DE LA GARDE Pour demander le triomphe de l'Eglise et le salut de la France.

MARDI 31 DÉCEMBRE 1872.

Départ de l'église à 7 heures du matin. On se réunira en groupes au bas du boulevard Gazzino, et chaque groupe récitera le chapelet. Les hommes sont invités à se joindre au clergé paroissial.

Dans la chapelle de Notre-Dame de la Garde, à 7 heures et demie, chant de l'Ave Maria Stella, messe de communion, allocution après l'Evangile, et à la fin de la messe, bénédiction du P. S. Sacrement.

On chatera pendant la cérémonie les cantiques pour les pèlerins de Notre-Dame de la Garde, dont le petit recueil sera mis en vente à la porte de l'église St-Philippe, et les cantiques à Notre-Dame de Lourdes: Salut! salut! ô Vierge immaculée, et à Notre-Dame du Salut: Tout enivré d'une gloire éphémère.

Tout ce pèlerinage n'est cependant qu'une petite réclame en faveur du petit recueil qui sera mis en vente à la porte de l'église Saint-Philippe. Très-forts, très-forts les cléricaux pour la réclame.

LA DISSOLUTION

Lettre d'un électeur à son député

Monsieur le député,

Je m'appelle Jacques Briot; c'est moi qui tiens à ferme les biens de M. Novion, près de Passavant, et je suis un des trente-cinq mille six cent quarante-trois électeurs qui vous ont envoyé à Bordeaux, le 8 février 1871, pour arranger notre affaire avec Bismarck.

C'était une vilaine affaire, surtout après l'occupation des forts de Paris par les Allemands, car ils pouvaient marcher alors sur toute la France, sans avoir rien à craindre derrière eux.

Nous avons pensé, dans ce temps-là, qu'il nous fallait des gens habiles et principalement d'honnêtes gens, car les coquins finissent toujours mal: au lieu d'arranger les affaires, ils les embrouillent pour pêcher en eau trouble, et tôt ou tard on se repent de leur avoir accordé sa confiance.

Alors donc plusieurs ont jeté les yeux sur vous, pensant qu'un vieil avoué rempli de bon sens devait s'entendre à ces choses. Vous êtes venu chez nous, vous nous avez dit que vous étiez républicain, que « la République seule pouvait nous sauver ».

Cela m'a fait plaisir, ainsi qu'à beaucoup d'autres, parce que nous étions las depuis longtemps de sacrifier notre argent et nos fils pour soutenir l'orgueil de trois familles dont la mauvaise conduite ne nous a jamais attiré que des révolutions, des guerres terribles et de grands malheurs.

Nous voulions tous la paix, le travail, l'instruction, la liberté et la justice; c'est pourquoi nous vous avons donné chacun notre voix, et vous êtes parti pour nous représenter, moyennant vingt-cinq francs par jour, chose convenable, car lorsqu'on représente les intérêts des autres, qu'on emploie son talent, son savoir et son expérience à leur service, il est juste d'être payé raisonnablement: chaque peine mérite son salaire.

Vous avez fait votre possible là-bas pour amener à bien notre affaire; malheureusement il paraît que votre talent et vos connaissances n'ont pu bouillir les choses, puisque vous avez été forcé de sacrifier deux de nos meilleures provinces et cinq mille millions pour obtenir la paix, en laissant trente-six de nos départements en gage entre les mains de Bismarck et de l'empereur Guillaume.

C'était, comme on dit, un procès perdu sur toute la ligne avec le principal, les intérêts et les frais.

Enfin, nous ne vous en voulions pas, vous avez employé tous vos moyens sans succès; c'était triste, malheureux, et malgré nos pertes, si vous étiez revenu tranquillement, personne ne vous aurait fait le moindre reproche.

Mais, au lieu de cela, vous êtes resté en place, vous avez déclaré que cette place vous convenait beaucoup; que vous vouliez arranger le restant de nos affaires comme le commencement, enfin que vous étiez souverain! Souverain de quoi, monsieur le député? Je vous le demande. Souverain des gens qui vous ont nommé, qui vous paient pour les représenter à la Chambre? Allons donc! celui qui paie n'est pas mon souverain, c'est mon commis et rien de plus!

Je vous avoue que cette manière d'agir m'a paru louche tout de suite; et depuis, votre conduite à Versailles m'a fait que grandir ma méfiance de jour en jour.

Je comprends très-bien que des jeunes gens qui s'appellent le comte de Champignon ou le marquis de la Pétaudière, pleins de vanité parce que leur grand père a surveillé les cours de Louis XIV, ou que leur arrière-grand-père a dansé la berriquette avec Henri IV, je comprends très-bien que ces jeunes gens auxquels on a dit qu'ils étaient de noble race et que les rejets de noble race savent tout sans avoir rien appris, pourvu qu'ils s'entendent à dresser un cheval, à lancer un cerf, à faire le joli cœur dans un salon; je comprends que ces messieurs orient, parlent haut, disent des sottises sur les finances, sur le commerce, sur l'industrie, sur l'administration, sur la politique et sur tout ce qui se présente; cela rentre dans les droits de leur naissance; s'il en était autrement, les gens raisonnables en seraient bien étonnés!

Mais ce que je ne comprends pas, c'est que vous, les fils de Jean-Pierre, qui dans le temps étiez si convenable dans votre cabinet, quand on vous apportait une petite affaire; qui suiviez la pratique plutôt deux fois qu'une; qui la reconduisiez jusqu'au bas de l'escalier, en lui serrant la main et répétant: « Monsieur Briot, comptez sur mon zèle; je n'oublierai rien pour vous satisfaire. J'ai l'honneur de vous saluer, monsieur Briot. »

Ce que je ne peux pas comprendre, c'est qu'un homme grave tel que vous, dans une Assemblée que toutes les nations regardent, parce qu'elle représente la France, vous, monsieur le député, vous alliciez crier comme dans un cabaret, chaque fois qu'on parle de la République, et que vous tapiez sur votre pupitre avec un couteau à papier, en riant jusqu'aux oreilles, en faisant la bête, de manière à déshonorer notre pays aux yeux des étrangers qui sont là, dans les tribunes, et qui naturellement se figurent que nous sommes tous aussi dépourvus de sens que vous, puisque nous vous avons choisi pour nous représenter.

C'est une conduite abominable! Vous n'avez pas le droit de nous représenter ainsi; c'est un mensonge, cela nous dégoûte, et je proteste d'abord pour ma part. Et puis, cela nous est très-nuisible. Si vous montriez seulement toujours le simple bon sens que nous avons, nous autres paysans, nos jeunes seigneurs se respecteraient aussi davantage; j'en suis sûr: ils n'auraient pas si bonne opinion de leur suffisance, ils comprendraient un peu mieux ce que leur disait M. Thiers: « qu'il faut d'abord que la tâche soit à la hauteur de leurs capacités, avant de renverser la République. » Et nous aussi nous aurions plus de confiance dans l'avenir, nous travaillerions avec plus de calme, plus de courage, pour être en état de payer nos milliards aux échancés et de délivrer notre territoire des ennemis.

Mais tenez, parlons franchement, vous le faites exprès; vous voulez nous dégoûter de la République, — vous, que nous avons nommé député parce que vous nous aviez donné votre parole d'honneur que vous étiez républicain!

Et savez-vous ce que je soupçonne? Je soupçonne que vous faites cela pour plaire aux monarchistes; que vous n'avez jamais été ni républicain, ni quel que ce soit; que vous n'avez jamais consulté que vos intérêts, et que vous croyez maintenant avoir intérêt à soutenir Chambord, parce que vous espérez voir ce gros monsieur proclamé roi, par un tour d'escamotage comme celui de 1830, où l'on a vu des députés, nommés pour faire des lois sous Charles X, prendre sous leur bonnet le droit de proclamer Louis-Philippe roi des Français. Vous espérez sans doute attraper une bonne place sous ce gouvernement, en récompense de votre zèle à taper sur votre pupitre.

Mon Dieu! beaucoup d'autres ont deviné ce que signifient vos grimaces; tout le monde dit que vous n'avez pas d'autres moyens de vous distinguer, et que c'est votre intérêt qui vous pousse à ces tristes contorsions.

Eh bien! monsieur le député, moi je suis franc, et je ne vous cache pas que si vous cherchez vos intérêts, nous cherchons les nôtres.

Et si nous ne voulons pas de Chambord, c'est que Chambord veut dire pour nous le gouvernement de la noblesse et des jésuites, le rétablissement des privilèges du moine et du seigneur, la dime, les châteaux, les couvents, les paysans attachés à la glèbe; et puis la guerre avec l'Italie, pour rétablir le pape avec son immaculée Conception, son infallibilité et son Syllabus. Voilà ce que signifie pour nous Chambord ou Henri V.

Tout de suite ces gens-là, s'ils étaient maîtres, crieraient: « Il faut relever le prestige du drapeau... En route pour l'Italie! » Reste à savoir si les Italiens seraient battus, car ils ont une solide armée maintenant; ils ont des généraux qui valent peut-être bien les nôtres; ils ont un roi qui ne ressemble pas à Bonaparte; ils ont une Chambre qui s'entend à conduire les affaires; ils ont horreur des jésuites, et se défendent solidement.

Et, d'un autre côté, reste à savoir si les Prussiens laisseraient écorner leur allié de 1866; s'ils ne profiteraient pas de l'occasion pour nous tomber sur le flanc, marcher sur Paris, enlever la Champagne, et nous imposer cette fois 10 milliards; car l'empereur Guillaume, bon protestant, n'a pas l'amour du pape et ne respecte pas le Syllabus, et Bismarck, lui, ne pense qu'à la grandeur, à la richesse, à la force de la Prusse.

Ces gens-là donc une guerre de religion que les jésuites nous mettraient sur les bras, pour sauver leur boutique, la plus épouvantable des guerres, la guerre des Cévennes, la guerre de Trente-Ans, sans pitié, sans miséricorde: les villages qui brûlent par centaines; les femmes et les enfants qui se sauvent en chemise dans la nuit; les paysans qui pendent en grappe à tous les arbres; et puis, après tout cela, des files de masses noires sur toutes les routes et quatre ou cinq habitants par haie, survivant au massacre, pour repeupler le pays! Et alors il pourrait arriver ce que les Allemands nous présentaient depuis vingt ans: la séparation du nord et du midi de la France, une France en quatre ou cinq morceaux: un royaume autour de Paris, grand comme un jardin, avec un petit roi légitime, pour y cultiver les fleurs de lys; un royaume d'Aquitaine, un grand-duché de Bretagne; une capitale à Toulouse, une autre à Lyon...

Mais M. de Chambord aurait fait son salut, comme son grand-père Charles X, et les jésuites lui donneraient l'absolution.

Vous voyez bien, monsieur le député, qu'à moins d'être des brutes, les paysans ne doivent pas adorer Henri V.

Et 2° Bonaparte. Bonaparte c'est le gouvernement des aventuriers, des mouchards, des tripoteurs de bourse, des femmes de mauvaise vie, des papiers percés criblés de dettes, poursuivis par cinquante créanciers et condamnés à faire fortune du jour au lendemain par un coup d'aube ou bien à se pendre. Ceux-là risquent tout, la déportation et les galères; ils ne reculent devant rien pour réussir. Quand on leur fait grâce à Strasbourg, ils recommencent à Boulogne, et puis à Paris.

Une fois en place, ils jouissent grandement, largement. Aux dépens de qui? Naturellement aux dépens de ceux qui travaillent. Les milliards de dettes commencent à s'entasser; personne ne s'inquiète de savoir qui les paiera plus tard; et, au bout de trois ou quatre ans, ces mêmes individus qu'on a vus dans la crotte ont chevaux, carrosses, maîtresses, propriétés de toute sorte; ils font tous dorés; et quand on leur parle de flouerie, de coquinerie, de violation de serment, de fusillades, ils vous rient au nez.

Mais le quart d'heure de Rabelais arrive: on déclare la guerre entre deux coups de bourse; les armes manquent, les munitions manquent; les soldats meurent de faim, on les rend par cent mille à la fois; la révolution du dégoût éclate; les paysans sont volés, pillés, rançonnés, fusillés par les Prussiens; les bourgeois sont bombardés; Paris se défend longtemps, il est forcé de se rendre par la famine. Les anciens mouchards et les souteneurs de filles, devenus capitaines et colonels dans l'armée de la Commune, mettent le feu aux quatre coins de la ville: tous les édifices où se trouvaient des papiers compromettants pour Bonaparte flambent comme des allumettes!... Il faut céder des provinces; il faut payer 5 milliards aux Allemands pour les frais de guerre, sans parler des milliards d'indemnité à l'intérieur. Les bonapartistes reviennent; ils s'étaient mis hors de la bagarre; personne ne les arrête; ils regardent effrontément et disent:

« Vous avez ruiné le pays, vous êtes cause de tous les malheurs. Pendant que nous étions en Angleterre, en Suisse, en Italie, vous avez cédé l'Alsace et la Lorraine; vous avez eu tort; il fallait les garder et les milliards aussi. Cet imbécile de peuple n'a de confiance qu'en nous, ôtez-vous de là, nous sommes élus par le suffrage universel; nous allons vous resauver, comme la première fois! »

Voilà le gouvernement de la famille Bonaparte! Il nous a valu déjà trois invasions, trois capitulations de Paris, la perte de la rive gauche du Rhin et de toutes les conquêtes de la première République; celle de nos plus belles colonies; la ruine, l'abandonnement de nos populations et l'abandonnement de notre marine pour trente ans. Je ne parle pas de l'Alsace et de la Lorraine, de l'honneur perdu, des milliards et de tout le reste. Cela s'est passé hier!

Et maintenant parlons des Orléans. Qu'est-ce que le gouvernement des Orléans? C'est le gouvernement de ceux qui ne reconnaissent pas aux gens d'autres capacités que celles des coqs. Avez-vous des coqs, n'importe comment? Vous avez la capacité d'être électeur, éligible, membre du conseil général, du conseil d'arrondissement, du conseil municipal. Vous êtes un savant homme, un homme digne de tout respect, selon le nombre de vos coqs! N'avez-vous pas d'argent? Vous n'êtes bon à rien; vous n'êtes capable de rien; vous êtes impropre à toutes les places, sauf à celle de manœuvre, d'ouvrier de fabrique ou de journalier dans les champs. Les gros bourgeois qui vous emploie à toujours raison contre vous: la déposition du serviteur contre son maître et de l'ouvrier contre son patron n'est pas requise en justice: le maître est cru sur parole, il a de l'argent! Gagnez de l'argent, enrichissez-vous, et l'on vous croira.

Dans ce gouvernement les choses sont tout et l'homme n'est rien! Tel est, en deux mots, le système des Orléans, qui nous a précipités par ses injustices dans la révolution de 1848; et puis, par ses intrigues pour empêcher la République de se fonder dans les journées de juin, et puis, par la complicité de ses chefs avec Louis Bonaparte, dans les abominations du 2 décembre et dans tous les malheurs que nous voyons aujourd'hui.

Chambord, c'est le gendarme du pape, le bédau de l'immaculée conception et du Syllabus; Bonaparte, c'est le loup qui rôde autour du troupeau, en guettant l'occasion de faire du carnage; les Orléans sont les renards qui se glissent dans la ferme par la porte de derrière...

Et voilà, monsieur le député, voilà ce que vous mauvaises gazettes nous représentent comme notre salut, à nous, vieux paysans de France, qui tenons à conserver nos biens, à vivre honnêtement, à élever et faire instruire nos enfants, sans crainte d'être envahis et ruinés du jour au lendemain par la faute d'un coquin ou d'un imbécile qui déclare la guerre comme on prend une prise de tabac.

Vous nous proposez des étres de cette acabit pour gouverner notre pays à la place du pape Thiers, que nous avons choisis dans vingt-sept départements, au moment le plus difficile, et qui, seul, a plus travaillé, plus étudié, plus écrit de beaux livres, plus prononcé de discours savants, plus rendu de services à la France, et montré plus de bon sens, d'honnêteté, de talent et de courage que tous vos royalistes ensemble.

Non! non! nous ne sommes plus aussi bêtes que vous croyez; nous avons profité des dernières leçons, et nos dernières élections pour les Conseils municipaux, pour les Conseils généraux et pour la Chambre vous le prouvent; sans parler des adresses qui arrivent à Versailles par milliers, de toutes les communes de France, pour encourager le président dans sa bonne conduite.

Tout cela vous montre que la République marche, qu'elle jette de profondes racines en province, et voilà justement pourquoi vous êtes si pressé de conspirer contre elle et de répandre le bruit que c'est un simple essai de gouvernement, en attendant celui de Chambord, de d'Aumale ou de Bonaparte; lequel des trois? vous n'en savez rien vous-même, car si par malheur la République venait à succomber, le lendemain de sa chute, légitimistes, orléanistes et bonapartistes se disputeraient, les armes à la main, l'exploitation de la France, et de Lille à Marseille, notre malheureux pays ne serait qu'un champ de bataille! — Votre ami M. Batbie, cet ancien démagogue devenu jésuite, a bien raison d'appeler cela « un gouvernement de combat! »

Et le bruit court aussi que notre armée tient pour Bonaparte, pour d'Aumale, pour Chambord, comme si notre armée n'était pas avant tout française, et comme si ce n'était pas la chose, pour un vrai soldat, d'être le soutien de la loi, le défenseur de sa patrie, ou le mercenaire d'un roi quelconque.

On voit que les conspirateurs monarchistes comptent sur l'armée pour faire leur coup. Eh bien! écoutez ce que je vous annonce, monsieur le député, c'est une nouvelle qui vous réjouira: Tous ceux de notre village, moi le premier en tête, nous venons d'écrire à nos fils, qui sont, les uns dans l'infanterie, les autres dans la cavalerie, de nobler qu'aux ordres du président de la République, et de tirer à bout portant sur tous les conspirateurs qui essaieraient de les entraîner contre la loi! C'est ainsi que Louis Bonaparte s'est présenté à Strasbourg, et dans ce temps-là, si quelque brave garçon avait passé sa baïonnette dans le ventre du bandit, il nous aurait laissé l'Alsace et la Lorraine, en nous sauvant de toutes les hontes et de tous les malheurs que nous avons éprouvés depuis.

Ah! monsieur le député, songez qu'il ne s'agit pas seulement de vos intérêts particuliers, mais qu'il s'agit du salut de la France. Songez que nous avons des ennemis puissants campés sur notre territoire, et qui n'attendent que l'occasion de nous anéantir; songez que c'est une infamie de se préférer soi-même à la patrie, surtout quand cette patrie s'appelle la France, le pays des grandes idées, des églises, des principes sublimes; songez que celui qui met son petit égoïsme en balance avec la vie de ce grand peuple mérité d'être exécuté de tous les siècles!

Rappelez-vous, monsieur le député, que nos pères représentaient la France sous la figure d'un Hercule appuyé sur ses enfants, et que par vos divisions, par vos intrigues, par vos conspirations royalistes, eux chacun voit d'avance ce qu'il aura, sans penser au salut du pays, vous troublez la nation, vous détruisez la confiance, vous arrêtez le commerce, vous préparez la guerre civile, enfin vous vous déshonorez aux yeux de l'Europe!... Rappelez-vous ces choses, et peut-être alors aurez-vous la pudeur de vous retirer et de venir rendre compte de vos actes aux électeurs qui vous ont envoyé à la Chambre pour y faire leurs affaires et non les vôtres.

Mais si cela ne suffit pas, si vous poussez le mépris de la justice et l'abus de votre mandat jusqu'à vouloir rester en place malgré la volonté formelle de vos électeurs; si vous faites d'autres considérations pour vous faire comprendre l'imprudence de votre conduite, eh bien! figurez-vous seulement une minute que la partie des conspirateurs monarchiques a été jouée et perdue, comme elle le sera certainement s'ils la jouent — car M. Thiers est un honnête homme; il fera son devoir contre les révolutionnaires de sacristie, comme il l'a fait contre ceux de la Commune, et toute la nation sera là pour le soutenir au besoin! — figurez-vous donc qu'au lieu d'être à taper sur leurs pupitres, à remuer leurs pieds, à crier comme des aveugles, quand le président parle de « gouvernement légal du pays », ces messieurs sont assis devant le 5^e ou 6^e conseil de guerre républicain, en train de les juger militairement, tandis que les chefs de file, qui, selon leur habitude, ont en soin de s'élancer, les regardent de loin et disent: « Décidément le métier de conspirateur devient dangereux... le gouvernement de la République ne plait pas! » Figurez-vous cela... Ce sont des réflexions salutaires pour les ambitieux qui mettent une place de sénateur ou de pair de France au-dessus de l'indépendance et de la grandeur de la patrie...

Je vous salue, monsieur, avec tout le respect dû à votre patriotisme et à votre manière de remplir le mandat que nous vous avons confié. Vous serez récompensé aux élections prochaines! On ne nous trompera plus avec des professions hypocrites, croyez-le bien; nous choisirons, pour nous représenter à Paris, d'honnêtes gens, incapables de manquer à leur parole; et comme vous conduites nous à rendus défilants, nous aurons soin, avant de leur donner nos voix, de leur faire prendre l'engagement d'organiser, toute affaire cessante, ce que nous voulons, nous — le peuple souverain, — c'est-à-dire une bonne République honnête et progressive, avec un enseignement, des lois, une administration, une armée et une justice républicaines.

Jaques BRIOT.

ERKMANN-CHATRIAN.

(Indépendant rémois.)

Je vous salue, monsieur, avec tout le respect dû à votre patriotisme et à votre manière de remplir le mandat que nous vous avons confié. Vous serez récompensé aux élections prochaines! On ne nous trompera plus avec des professions hypocrites, croyez-le bien; nous choisirons, pour nous représenter à Paris, d'honnêtes gens, incapables de manquer à leur parole; et comme vous conduites nous à rendus défilants, nous aurons soin, avant de leur donner nos voix, de leur faire prendre l'engagement d'organiser, toute affaire cessante, ce que nous voulons, nous — le peuple souverain, — c'est-à-dire une bonne République honnête et progressive, avec un enseignement, des lois, une administration, une armée et une justice républicaines.

Jaques BRIOT.

ERKMANN-CHATRIAN.

(Indépendant rémois.)

UN PRÉFET AMUSANT

O trop heureux Stéphanois, s'ils connaissent trop leur bonheur!

Ils jouissent d'un préfet que les Muses ont doté à l'envi de toutes leurs faveurs. Il unit la grandeur tragique à la gaieté la plus étourdissante. C'est Lefranc de Pompiignan et Cyrano de Bergerac combinés! Non, ce n'est pas un préfet, c'est une porle.

Le fameux placard de M. Ducros aux maires du département de la Loire a fait le tour de la presse. On a admiré le grand style avec lequel le Bossuet de Saint-Etienne pourfendait le Message.

Mais a-t-on assez remarqué le côté excellentement comique du placard en question?

« Vous serez heureux, dit-il à MM. les maires, de porter à la connaissance des habitants de votre commune ces nobles paroles. »

Je suis déjà charmé de ce petit morceau.

Je me figure le bonheur sans mélange des maires en affichant le discours. Je m'imagine qu'ils accomplissent cette cérémonie au son du fifre et du tambourin. Et ces « nobles paroles » du garde des sceaux! quelle fine ironie! quelle agréable malice!

Mais M. Ducros ne se contente pas d'être fin, il devient adorablement piquant lorsqu'il dit, en parlant à M. Dufaure: « L'autorité d'un caractère auquel tous les partis rendent le plus complet hommage! »

Ah! Ducros, Ducros, vous êtes méchant.

M. Ducros poursuit sans pitié sa mordante ironie. Il parle avec un sérieux à mourir de rire de « sa confiance inaltérable dans l'union du président et de l'Assemblée. »

Enfin, il finit par un trait du dernier comique, lorsqu'il nous dépeint l'Assemblée assurant à tous « les joies de la famille. » Voyez-vous M. Batbie faisant le bonheur de notre foyer domestique? Vous représentez-vous M. de Belcastel nous assurant les purs contentements du bonheur conjugal?

Non, Ducros, vous êtes trop drôle.

Je manque de termes pour expliquer mon admiration.

Chaque pas dans Ducros rencontre un trait charmant (mant).

On n'y saurait marcher que sur de belles choses. Ce sont petits chemins tout parsemés de roses.

Mais soignez-vous, M. Ducros. Retenez votre *vis comica*. Du train dont vous y allez, vous ferez perdre la noblesse qui vous caractérise, et vous tomberez dans la farce.

N'importe! j'essuie les larmes du rire qui inondent mes yeux, et je murmure, d'une voix étouffée:

O trop heureux Stéphanois, s'ils connaissent leur bonheur.

TRISTAN.

La presse parisienne commence à s'occuper d'un incident que nous avions cru devoir passer sous silence, car il est certains personnages dont nous n'aimons pas à entretenir nos lecteurs; mais comme cet incident peut avoir des suites, il est bon de le faire connaître.

La République française, ayant à répondre à une mise en demeure insolente de M. Paul Cassagnac du Pays, a publié cet article d'un dédain écrasant:

Il y a de par le monde un pauvre garçon qui est fort ennuyé. Il voudrait être coté dans le monde politique comme un homme sérieux; il ambitionne de recevoir de la foule un brevet de bravoure héroïque. Mais, comme le mirage dans le désert, les deux buts qu'il poursuit fuient incessamment devant lui. Pour nous servir de la jolie langue que ses amis et camarades ont mise à la mode, il ne « décrochiera jamais la timbale. »

Ne pouvant se faire accepter comme écrivain politique, le bon jeune homme voudrait au moins être tenu pour un héros. Voici plusieurs années qu'il travaille. D'abord il s'est posé en duelliste, mais voilà le diable: plus il s'est battu, moins le public a cru à son héroïsme. Le public qui n'est pas si bête, a remarqué, détail fâcheux, que ce chevalier du bonapartisme avait eu le singulier bonheur de ne jamais aller sur le pré qu'avec des journalistes ne sachant pas tenir une épée. De là une victoire facile et assurée d'avance, après laquelle il ne manquait jamais de faire parade de générosité, et de se vanter d'avoir ménagé son adversaire. Il a paru au public que cette conduite et ce langage ne flétrissaient pas absolument le parfum de chevalerie.

Le public naît sent d'instinct que les hommes véritablement braves ne parlent pas sans cesse de leur courage et de leurs exploits. Malgré tout, le bon jeune homme s'est imaginé que, fort de ses glorieux antécédents (il a été zouave, ne l'oublions pas!) il répandra, à son gré, la terreur autour de lui. Il s'est campé

Disons d'abord qu'on y trouve, avec une agréable surprise, une grande indépendance de pensée et une parfaite liberté de jugement. C'est à la légende, et se montre sans aucun effort les fausses traditions et pour les utiles mensonges dont on assaisonne l'histoire du christianisme en général et celle de la papauté en particulier. Il montre très par quels moyens s'est développée cette légende inhumaine, s'est développée cette légende inhumaine, s'est développée cette légende inhumaine.

On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants.

On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants.

On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants.

On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants.

On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants.

On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants.

On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants.

On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants.

On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants.

On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants.

On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants.

On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants. On en citera à coup sûr et très intéressants.

amusante. Il y en a beaucoup, de ces vives anecdotes plus ou moins authentiques — je vous demande un peu ce que l'authenticité faisait à Dumas — mais lestes et amusantes. Un grand nombre d'articles en sont saupoudrés.

Un mot aussi au *Jardin d'acclimatation* illustré, somptueux volume écrit par Amédée Pichot, et bourré de gravures noires et de planches colorées, et qui, sous sa forme attrayante, renferme de très-sérieuses études d'histoire naturelle.

LOUIS ARSELINE.

ÉCHOS

Il vous est arrivé souvent de lire le *Journal amusant* en fumant votre cigare.

Mais savez-vous bien à quel danger effroyable vous vous exposez? Savez-vous que vous étiez simplement suspendu sur l'abîme de l'enfer par la main de Grévin ou de Randon?

Le *Monde* nous révèle ce péril, et pour nous encourager nous fait le récit d'un grand combat où la victoire est restée à la bonne cause:

Voici comme le *Rappel* raconte ce mémorable événement.

« Le vainqueur est un jeune catholique, de ceux qui ont le droit de suivre les cours de M. Robin, et qui s'en abstiennent pas, mais qui ne s'abstiennent pas de fréquenter les brillants estaminets qui pullulent autour des écoles du quartier Latin. » C'est dans un de ces estaminets qu'il a gagné la grande bataille qui lui vaut, outre le paradis, les compliments de M. Venet.

Ca été « un duel terrible, et qui a duré deux mois. — Bien plus, comme on voit, que le duel de Roland avec Renaud. Et avec qui? avec une hydre comme Hercule? avec un dragon comme Saint-Georges? avec un Satan comme Saint-Michel? »

Avec *Journal amusant*.

Ne riez pas.

« On résiste difficilement aux gravures! » s'écrie avec désespoir M. Venet. « Chaque semaine, le journal se présentait avec sa luxuriante tentation. La main du jeune catholique s'avancait, puis reculait, pour s'avancer encore. Le jeune homme se retirait toujours victorieux, en donnant à sa chétive victoire une sourdre mélancolique. Cela eut une durée de près de deux mois. Mais, au bout de deux mois, il n'y avait plus ni tentation ni lutte; car le tentateur est lâche de nature, » et le jeune catholique vit arriver le moment, qu'il avait si bien mérité, où ce fut lui qui fit peur aux gravures sur bois!

Continue, jeune catholique, à intimider la lâcheté des images de journaux, et à conquérir les pieux applaudissements de M. Venet! En offrant un modèle aux étudiants qui, au lieu de suivre les cours des professeurs, fréquentent les brillants estaminets.

L'Événement nous rapporte l'histoire tragique d'un mariage manqué dans des circonstances bien singulières:

B... un de nos confrères, a eu la malencontreuse idée d'aller samedi dernier au bal de l'Opéra, déguisé... en singe! Le malheureux, à bout de ressources, avait laissé les seuls habits qu'il possédait en gage chez le costumier, promettant de lui donner 10 francs le dimanche matin.

Il part, emprunte quinze francs, prend une voiture pendant deux heures, arrive devant l'Opéra, descend, et ferme la porte sur sa queue qui se détache sans qu'il s'en aperçoive.

Le lendemain matin, au moment de payer son costume, on lui demande vingt francs de dommages pour dégradation.

Il ne les a pas. On lui garde ses habits, et le malheureux d'errer en singe toute la matinée.

Il n'y avait encore que demi-mal, mais le pis de l'affaire c'est que, à bout de ressources, il a eu la maladresse d'aller emprunter 50 fr. à son futur beau-père.

On comprend l'étonnement du brave homme en voyant son futur gendre dans un costume qui aurait fait pâlir d'aise M. Littré et ses disciples.

B... lui explique son cas, le beau-père se déboultone, et, au moment où notre amoureux touche à sa délivrance, la jeune première se présente, le prie de ne plus aspirer à sa main et lui rend... la queue de singe qu'elle avait trouvée le matin même en prenant le même fiacre que son futur.

Le malheureux, désespéré, se retire à la campagne, décidé à ne plus voir personne.

Je me borne à faire remarquer que, si la répugnance de la jeune personne en question était générale, les mariages deviendraient terriblement rares.

Désireuse de faire le bonheur de ses lecteurs, la *France républicaine* se plait à accumuler les renseignements utiles et les bonnes recettes. Voici un ingénieux moyen trouvé par l'Événement pour donner des étrennes agréables et économiques:

« Chaque année, à l'époque du jour de l'an, les contrôleurs des théâtres de Paris ont l'habitude d'offrir une carte aux personnes qui jouissent de leurs entrées.

C'est: vingt francs.

L'autre jour, notre ami R... entrant dans un théâtre du boulevard, le contrôleur lui remet sa carte avec un sourire.

Tirant alors son portefeuille, R... offre une de ses propres cartes au contrôleur stupéfait et lui dit avec le plus grand sang-froid:

— C'est bien, monsieur. Demain à huit heures précises chez moi. Mes témoins attendront vos vœux.

Une leçon de franchise et de dignité donnée par un habitué de la police correctionnelle aux honnêtes politiques, genre Batbie, qui démentent leurs opinions d'autrefois. Elle a été recueillie par l'illustration.

« Le prévenu est un fort gaillard à face patibulaire. Il est accusé de vol avec effraction. Son dossier est d'ailleurs chargé de condamnations.

« Le président. — Ainsi vous persistez à nier tout?

« Le prévenu. — Sans doute, mon président. J'ai nié à l'instruction. J'en ai assez. J'ai nié à l'instruction. J'en ai assez. J'ai nié à l'instruction. J'en ai assez.

« Un journal de province paraissait hier avec cet avis:

ETRENNES UTILES

« On trouve toujours dans nos bureaux des feuilles de pétitions pour la dissolution de l'Assemblée. »

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHÔNE

A dater du 2 janvier prochain, le bureau de vente du journal la France

Républicaine, sera rue des Maronniers, n° 9.

Nous prévenons nos amis que nous tenons à leur disposition des exemplaires de l'adresse à M. le président de la République et aux représentants pour la dissolution de l'Assemblée nationale.

Des Pétitions pour demander la dissolution de l'Assemblée sont déposées:

Deuxième arrondissement

Chez MM. AVALLET, rue des Remparts-d'Ainay, 16.

FAVIER, rue Saint-Joseph, 19.

GROSNOIS, passage de l'Hôtel-Dieu, 11.

Troisième arrondissement

Rue Béchévelin, 2, près la mairie, de 10 à 4 heures et de 7 à 10 heures du soir, jusqu'au 31 décembre inclusivement.

M. GAY, rue de Bonald, 1, au 2°

Quatrième arrondissement

M. BRUEL, rue Richard, 3, au rez-de-chaussée.

M. CLARIN, rue d'Isly, 5, Croix-Rousse.

Cinquième arrondissement

Chez M. BORDET, montée du Change, 3, au 3°, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Caluire

M. BÉSSON, grande rue Saint-Clair, 3, au 1°.

Société lyonnaise coopérative pour le développement de l'Enseignement libre et laïque.

SOUSCRIPTIONS VERSÉES CHEZ LE CITOYEN LANGLAD

La citoyenne Subit, collecte faite à l'enterrement religieux du cit. VICT.

Truche 6 30

Le citoyen Pournier, produit d'une chanson (*Un Roi*) chantée et vendue à la distribution des prix de l'enseignement libre et laïque. 74

Le citoyen Girard, collecte faite à une réunion d'amis, le 24 décembre. 8

Le citoyen Cluzel, collecte faite chez le citoyen Gelas, rue Vieille-Monnaie. 7

Le citoyen Cluzier, reliquat de la liquidation de la maison de boucherie par association, cours Vitton. 24 50

Le citoyen Garon, membre de la 8° société de secours mutuels, et le citoyen Maréchal, collecte faite à l'enterrement du citoyen Fournier Régis. 7 20

Le citoyen Knobloch, produit de 24 souscriptions. 38

Le citoyen Veyret, produit de 8 souscriptions. 39

Collecte faite à la loge maçonnique des Amis de la vérité, montée du Gourgouillon, dans une réunion de francs-maçons. 21 15

Le citoyen Dégranges, collecte faite à l'enterrement de la citoyenne Aubert. 1 75

Total. 226 90

La mairie de Lyon nous envoie la note suivante:

« Conformément à l'usage adopté par son honorable prédécesseur, le maire de Lyon ne recevra pas le 1^{er} janvier.

On s'étonne vivement, en ville, et non sans raison, que M. le préfet du Rhône ne fasse pas procéder à l'élection de conseillers municipaux en remplacement des conseillers morts ou démissionnaires.

Ce retard, apporté par l'administration, est la condamnation des journaux qui accusent, à tort, la municipalité de laisser les affaires en retard; si le reproche était mérité, M. Cantonnet serait seul coupable, puisqu'il prive le conseil du concours de plusieurs membres qui prendraient leur part d'un travail utile, et que les journaux réactionnaires disent indispensable.

En exécution de la décision ministérielle du 16 décembre 1872, et en vertu de l'article 52 de l'instruction du 1^{er} décembre, les dispositions suivantes ont été arrêtées, en ce qui concerne la délivrance du certificat d'acceptation par le commandant de recrutement:

Les jeunes gens qui désirent contracter leur engagement dans le département du Rhône se présenteront, pour être visités, au bureau de recrutement, à Lyon, caserne de la Quarantaine, les jours et dans l'ordre indiqués ci-dessous, savoir:

1° Non diplômés (article 54 de la loi).

Ceux dont les noms commencent par une des sept premières lettres de l'alphabet (de A à G), les 15 et 17 janvier;

Ceux dont les noms commencent par une des lettres de H à Z, les 20 et 22 janvier.

2° Diplômés (article 53 de la loi).

Ceux dont les noms commencent par une des lettres de A à G, les 23 et 25 janvier;

Ceux dont les noms commencent par une des lettres de H à Z, les 28 et 30 janvier.

Cette visite aura lieu à midi.

Indépendamment des certificats mentionnés aux articles 57 et 59 de l'instruction du 1^{er} décembre, et constatant les aptitudes professionnelles nécessaires pour être admis à servir dans les différentes armes, les jeunes gens auront à présenter au commandant de recrutement les pièces suivantes, savoir:

Diplômes:

Leur acte de naissance. — L'un des certificats prescrits à l'article 2 du décret du 1^{er} décembre.

NON DIPLÔMÉS:

Le certificat d'acceptation au service militaire, délivré par le commandant de recrutement, à la suite de la première visite;

Le certificat d'admission à l'engagement (modèle n° 5), délivré par le préfet (article 30 de l'instruction du 1^{er} décembre).

Le bulletin indicatif de la somme à verser, ou un certificat d'exemption partielle ou totale de versement (article 49 de l'instruction).

Il se présenteront pas, aux jours et heures désignés, s'exposent à être renvoyés à l'année suivante, et s'ils sont dans leur dernière année, à ne pouvoir plus contracter d'engagement conditionnel d'un an (article 53 de l'instruction).

Les jeunes gens qui désirent contracter un engagement volontaire d'un an, pour la cavalerie, l'artillerie, le train d'artillerie et le train des équipages, seront examinés par une commission composée de trois officiers qui se réunira au manège de la caserne de la Part-Dieu, les 7, 8, 9, 10, 11, 13 et 14 janvier, à midi précis, et qui leur délivrera, s'il y a lieu, le certificat d'aptitude prescrit par l'article 57 de l'instruction ministérielle.

Ces jeunes gens, qui devront être rendus à la caserne de la Part-Dieu, un peu avant midi, passeront préalablement au bureau de

la place, caserne Bissul, où il sera délivré l'autorisation de se présenter devant la commission.

Ceux qui sont compris sur l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872 seront porteurs de l'un des certificats mentionnés à l'article 2 du décret du 1^{er} décembre 1872.

Pour copie conforme:

Le général commandant la subdivision du Rhône et la place de Lyon,

FÉVRIER.

La Décentralisation des 14 et 16 décembre, rendant compte du banquet offert par le tribunal civil à son ancien président, M. Cuniac, nommé 1^{er} président de la cour d'appel d'Alger, après avoir payé un tribut d'éloge au caractère judiciaire de M. Cuniac, elle mène un peu de vinaigre au miel de ses louanges. Elle fait des restrictions à l'endroit des opinions politiques de M. Cuniac. Les jugements rendus contre M. Valentini, Calure et autres affaires de la réaction a des triomphes et la démocratie des défaites, ne sont sans doute pas jugés par elle des gages suffisants de fidélité monarchique. Ah! si M. de Cuniac eût proclamé la République de m..... (pardon de l'expression), la Décentralisation aurait tout admis en M. Cuniac. Mais ce haut magistrat, qui n'a pas le don d'ubiquité et ne peut dès lors présider deux chambres à la fois, le même jour et à la même heure, n'a pas eu la chance de siéger à l'audience correctionnelle du mercredi 28 août dernier.

Le procureur de la République avait donné rendez-vous pour ce jour-là, dans la grande salle du rez-de-chaussée du Palais-de-Justice, côté Nord, à Etienne-Laurent Cugnet et à Jean-Baptiste Deboille, l'un et l'autre bouchers à Lyon, 3^e arrondissement, sous la prévention d'outrages et violences envers un citoyen chargé d'un service public.

Voici dans quelle circonstance: un règlement de police municipale défend de parcourir au galop celles des allées du Parc de la Tête-d'Or, qui sont livrées à la circulation des voitures. Or, messieurs les bouchers aiment généralement à imprimer une vive allure à leur attelage, et c'est de ce train que Cugnet et Deboille pressaient derrière le Chalet, le 30 juin 1872, lorsqu'ils furent sommés de ralentir par un sieur Magnin, cantonnier chef de la voirie. Il ne tint aucun compte de l'avertissement, et ce ne fut pas sans courir lui-même à toutes jambes et sans recevoir une espèce de coup de fouet avec force injures, que le cantonnier eut parvenu à obtenir la faveur d'un entretien avec Cugnet et Deboille, pour leur déclarer procès-verbal.

Or, au cours de l'échange de paroles qui eut lieu, enfin il fut question de la République de m....., épithète donnée par les contrevenants, à un régime républicain, par lequel il n'est pas permis d'écarter les promeneurs sous les roues des voitures.

Evidemment ce régime est oppresseur et ses agents ne méritent que des injures et des coups, quand ils veulent faire observer des règlements aussi incompatibles avec la liberté individuelle.

C'est à ce point de vue que la République de l'essai loyal, et non à celui de la réaction, était pour Cugnet et Deboille une République de m..... (1).

Ainsi, fallait-il voir comme à l'audience ils se sont excusés de ce propos, qu'ils regardaient sans doute comme une espèce de crime. On comprend donc qu'ils ont dû éprouver un grand soulagement, lorsque le président s'est empressé de leur déclarer « qu'ils n'étaient pas poursuivis pour cette parole, » ce qui n'a pas empêché le tribunal de prononcer contre Cugnet six jours d'emprisonnement, et 50 francs d'amende contre Deboille, pour outrages envers un employé de la mairie, bien autrement respectable sans doute que la République.

Et, comme toute décision judiciaire est vérité (*res judicata pro veritate habetur*), la réaction peut inscrire à l'actif de l'essai loyal la République de m.....

Et voilà une bonne sentence que M. Cuniac a eu le malheur de ne pas rendre, ce qui lui a valu les réserves faites par la *Décentralisation* dans ses éloges. Il n'est donc pas bien sûr que ce magistrat soit maintenant dans sa 1^{re} présidence par le *Roy*, lors de son prochain avènement, qui, par exemple, ne sera pas cette fois pour les tribunaux de répression, un régime de m.....

Provisoirement, il a dû être pris bonne note, à Frohsdorf, du tribunal de Lyon, sinon de son chef. Cette République fantaisiste sera peut-être un jour son palladium.

L'administration a adopté pour les écoles laïques municipales un mode de récompenses qui mérite d'être signalé: Toutes les mentions que l'on donne aux élèves méritants, au lieu d'être un simple morceau de papier plus ou moins illustré, portent le portrait d'un des grands hommes qui se sont fait remarquer en France.

La collection porte d'ailleurs pour titre: *Les Gloires de la France*.

Au-dessous du portrait se trouve, dans un encadrement spécial, la place pour mettre le nom de l'élève et l'objet pour lequel la récompense est délivrée.

Nous signalons particulièrement ce fait à la Société d'enseignement libre et laïque, qui trouvera, par l'adoption de cette mesure, un nouveau moyen d'initier les enfants à l'histoire de notre pays.

Un drame de la faim que nous avons la douleur d'enregistrer en plein dix-neuvième siècle et en pleine ville de Lyon!

Le nommé Favre Pierre, âgé de 50 ans, veuf avec cinq enfants, avait depuis quelques jours disparu de son domicile. On était à sa recherche, et les résultats paraissaient devoir être infructueux, quand enfin on retrouva le malheureux blotti dans un des canaux aboutissant sur le quai de Serin. Favre s'était réfugié dans ce réduit depuis cinq jours. La faim avait produit son œuvre, et sa victime était dans un état d'épuisement complet.

Réduit à la dernière misère, ne sachant plus comment soutenir sa misérable existence, Favre avait pris la funeste résolution de se priver de toute espèce de nourriture, et il était venu dans un cloaque pour s'y laisser mourir. C'est dans un état désespéré qu'il a été transporté à l'hôpital.

Ce matin, à onze heures, devant la halle des Cordeliers, les gardes urbains relevaient un pauvre diable qui venait tomber d'inanition et tremblait la fièvre. Des voisins bienveillants lui ont aussitôt apporté du bouillon et du vin pour le réconforter.

Dans le quartier de Saint-Just, deux individus se sont pris de querelle, pendant la nuit

(1) Nous avons quelque pudeur à employer si fréquemment le mot un peu trop réaliste, surtout au sujet d'un acte du pouvoir judiciaire. Mais nous pouvons invoquer sur ce terrain l'exemple de la ville magistrature française à laquelle appartenait l'auteur de *Cagliostro*, parodie en vers de la *Zaïre* de Voltaire, imprimée à Chio, chez Avallons, sous le pseudonyme de M. de Vessaire.

Cet auteur était M. de Comble, conseiller en la cour des Monnaies, au bon vieux temps, et auteur encore d'autres facéties, composées sous la toge. (V. *Moniteur judiciaire* de Lyon, du 7 juillet 1870.)

de dimanche à lundi. L'un d'eux a tiré à son adversaire un coup de revolver dans la région du cœur, et a tenté ensuite de se suicider avec la même arme.

Des détails précis nous manquent encore au sujet de cet assassinat et de ce suicide.

La dame de M. le chef de gare du chemin de fer de la *ficelle* s'est vu barrer le passage par un malfaiteur porteur d'un poignard qu'il brandissait en proférant des menaces. Heureusement, cette tentative n'a pas eu de suites fâcheuses; mais l'individu, recherché activement, a pu néanmoins s'esquiver.

Les attaques contre les personnes continuent sur tous les points. Deux jeunes gens, les sieurs Epinat (Jean-Marie), et Laseigne (Etienne), ont été assaillis par plusieurs individus qui ont tenté de les voler.

Ils ont été dérangés dans leur opération, et se sont enfuis, sans qu'il fût possible de les reconnaître.

Nous avons rendu compte de l'agression dont M. Labro avait été victime.

Celui qui l'on soupçonnait être l'auteur du méfait, a disparu de son domicile, dans la même nuit, en emportant ses effets. Il se nomme Moyne (François), et est l'objet d'actives recherches de la part de la police.

Que va-t-il advenir si ceux mêmes qui sont chargés de veiller à notre sécurité s'incorporent dans la peu honorable congrégation des voleurs.

Deux concierges, Charbonnier Marguerite, âgée de soixante ans, demeurant montée du Gourgouillon, 4, et son compère Muguet Guillaume, de la rue de Marseille, 8, se sont, malgré leur éloignement, rencontrés à point pour violer le domicile de l'horloger Tranchant, montée du Gourgouillon, 4, à qui ils ont soustrait une somme de 25 francs.

De portiers, voilà nos deux hommes devenus pour le moment locataires forcés de dame justice.

Enregistrons encore, pour n'en point perdre l'habitude, un vol avec effraction, commis, dans la nuit de samedi, au préjudice de M. Charbonnet, marchand épicerie, place Colbert, 9.

Après avoir enlevé du tiroir de la banque 30 à 40 francs de monnaie qui s'y trouvaient, après avoir soustrait un litre de rhum et brisé une bonbonne de vin, les malfaiteurs se sont retirés dans le plus strict incognito.

Quel rude appétit possède Mlle Clémence Neboit?

Quinze francs d'épicerie, un gigot de 4 kilos, un bouilli de 2 kilos et demi, 1 kilo, de flet de bouef, et une couronne de pain de trois livres, escomptés au préjudice de divers marchands, n'auraient pas suffi pour apaiser cette faim pantagruelique.

Heureusement que la police lui vient en aide en lui offrant momentanément le régime des haricots et du bouillon réglementaire de la Permanence.

Nous avons été à même plusieurs fois de constater combien le pistage à la gare de Perrache est une industrie encombrante et tapageuse. Les voyageurs ne peuvent, sans de grandes difficultés, se soustraire aux marques d'attachement aussi pressées qu'intéressées que les pisteurs leurs prodigent à l'arrivée des trains.

Entre temps, et pour charmer les loisirs que leur laissent les intervalles entre chaque train, les pisteurs font échange de politesses empruntées au catéchisme des halles, et au besoin les appuient d'arguments frappants.

C'est pour avoir usé de ce dernier moyen à l'égard de plusieurs de ses confrères que, hier, à 4 heures de l'après-midi, Perot (Auguste), âgé de 18 ans, a été mis en état d'arrestation.

Les amis et connaissances de la famille Garin qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

M. Étienne GARIN,

ancien négociant,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu mardi 31 courant, à 11 heures.

Le convoi partira du domicile du défunt, à Igny (Rhône), pour se rendre à l'église paroissiale et, de là, au cimetière de Loyasse.

Des voitures stationneront place de la Charité, de 9 heures à 9 heures 1/2 du matin.

des résultats, qui intéressent un million de viti-culteurs, dont la fortune est menacée par le phylloxera.

Nous avons passé le 21 décembre, et l'hiver ne se fait pas sentir, le thermomètre a marqué cette semaine des températures printanières. Prochainement les journées ont été ensoleillées à la campagne, où le brouillard n'est point persistant comme à Lyon; on a pu labourer et ensemercer quelques terres, suffisamment asséchées, et commencer la taille des vignes, dont le bois convenablement mouillé et vert, laisse espérer une riche pousse au printemps, ce qui n'est pas sans importance, car la végétation fait mine de se réveiller, il faudrait du froid pour enrayer le mouvement de la sève.

Les cultures herbacées présentent toujours un aspect luxuriant. Les blés sont aussi forts que parfois au mois de février.

Les vacances de l'Assemblée, en écartant momentanément la crainte d'entreprises des députés de la droite contre la République, semblent avoir rendu un peu d'animation aux transactions. Cette dernière semaine, le Bézoulaire a été visité par un certain nombre de négociants en vins, des Stéphanois principalement, qui ont acheté beaucoup de vins nouveaux à 70 fr. la pièce et des vins vieux à 100 fr.

A propos de vins, les honorables agents de la réaction font courir un bruit qui alarme également les producteurs et les consommateurs. Ils prétendent au conseil municipal de Lyon l'intention d'augmenter considérablement les droits d'octroi sur les boissons. Nous pouvons assurer que ce bruit est complètement faux; le conseil municipal, bien loin de songer à élever les droits déjà si onéreux, songe, au contraire, à les réduire à la fin de l'année 1873, si la situation financière de la ville continue à être satisfaisante comme aujourd'hui que les recettes dépassent sensiblement les dépenses.

Les marchés aux grains et farines ont présenté aussi un peu plus d'animation cette semaine. Les cours sont cependant généralement stationnaires.

Sur notre place on cote : Blé de pays, 31 à 32 fr.; blé exotique, 29 à 35 fr.; seigle, 17 à 18 fr.; orge pour brasserie, 19 à 20 fr.; orge pour mouture, 17 à 18 fr.; avoine, 17 à 18 fr.; foin de commerce, 1^{re}, 53 à 54 fr.; foin de commerce, 2^e, 51 à 52 fr.; foin de commerce, 3^e, 50 à 51 fr.; foin de commerce, 4^e, 49 à 50 fr.; foin de commerce, 5^e, 48 à 49 fr.; foin de commerce, 6^e, 47 à 48 fr.; foin de commerce, 7^e, 46 à 47 fr.; foin de commerce, 8^e, 45 à 46 fr.; foin de commerce, 9^e, 44 à 45 fr.; foin de commerce, 10^e, 43 à 44 fr.; foin de commerce, 11^e, 42 à 43 fr.; foin de commerce, 12^e, 41 à 42 fr.; foin de commerce, 13^e, 40 à 41 fr.; foin de commerce, 14^e, 39 à 40 fr.; foin de commerce, 15^e, 38 à 39 fr.; foin de commerce, 16^e, 37 à 38 fr.; foin de commerce, 17^e, 36 à 37 fr.; foin de commerce, 18^e, 35 à 36 fr.; foin de commerce, 19^e, 34 à 35 fr.; foin de commerce, 20^e, 33 à 34 fr.; foin de commerce, 21^e, 32 à 33 fr.; foin de commerce, 22^e, 31 à 32 fr.; foin de commerce, 23^e, 30 à 31 fr.; foin de commerce, 24^e, 29 à 30 fr.; foin de commerce, 25^e, 28 à 29 fr.; foin de commerce, 26^e, 27 à 28 fr.; foin de commerce, 27^e, 26 à 27 fr.; foin de commerce, 28^e, 25 à 26 fr.; foin de commerce, 29^e, 24 à 25 fr.; foin de commerce, 30^e, 23 à 24 fr.; foin de commerce, 31^e, 22 à 23 fr.; foin de commerce, 32^e, 21 à 22 fr.; foin de commerce, 33^e, 20 à 21 fr.; foin de commerce, 34^e, 19 à 20 fr.; foin de commerce, 35^e, 18 à 19 fr.; foin de commerce, 36^e, 17 à 18 fr.; foin de commerce, 37^e, 16 à 17 fr.; foin de commerce, 38^e, 15 à 16 fr.; foin de commerce, 39^e, 14 à 15 fr.; foin de commerce, 40^e, 13 à 14 fr.; foin de commerce, 41^e, 12 à 13 fr.; foin de commerce, 42^e, 11 à 12 fr.; foin de commerce, 43^e, 10 à 11 fr.; foin de commerce, 44^e, 9 à 10 fr.; foin de commerce, 45^e, 8 à 9 fr.; foin de commerce, 46^e, 7 à 8 fr.; foin de commerce, 47^e, 6 à 7 fr.; foin de commerce, 48^e, 5 à 6 fr.; foin de commerce, 49^e, 4 à 5 fr.; foin de commerce, 50^e, 3 à 4 fr.; foin de commerce, 51^e, 2 à 3 fr.; foin de commerce, 52^e, 1 à 2 fr.; foin de commerce, 53^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 54^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 55^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 56^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 57^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 58^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 59^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 60^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 61^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 62^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 63^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 64^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 65^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 66^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 67^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 68^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 69^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 70^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 71^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 72^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 73^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 74^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 75^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 76^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 77^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 78^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 79^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 80^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 81^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 82^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 83^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 84^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 85^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 86^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 87^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 88^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 89^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 90^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 91^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 92^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 93^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 94^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 95^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 96^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 97^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 98^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 99^e, 0 à 1 fr.; foin de commerce, 100^e, 0 à 1 fr.

On tient les colzas de 46 à 48 fr.

Les maïs demandés pour les semailles d'avril et de mai varient beaucoup de prix selon l'espèce et la qualité.

La réunion de ce dernier samedi, à la Guillo-

tière, a été peu nombreuse, le beau temps a rejoint les paysans à leurs cultures.

Il faut prévoir moins de fermés dans les cours, si les pluies ne recommencent point. Une autre cause de baisse, c'est qu'on a de bonnes nouvelles de la récolte en Amérique et spécialement dans les plaines du Far-West (États-Unis), où les ensemencements de céréales prennent de plus en plus d'extension sur un territoire assez vaste et fertile pour fournir du blé à toute l'Europe occidentale le jour où il sera entièrement en culture.

Beufs et porcs abondent au marché de Vaise, l'approvisionnement en moutons et veaux reste insuffisant.

Abondance de denrées de toutes sortes aux halles et sur les quais.

JACQUES DESVARENNES.

DÉPÊCHES

Dépêches du matin

RUSSIE

Saint-Petersbourg, 29 décembre.

Le czaritch a eu une nuit calme; la fièvre n'a pas changé; les forces sont très satisfaisantes.

ITALIE

Rome, 29 décembre.

Le roi est arrivé, sa santé est excellente.

L'Opinion assure que les négociations entamées avec l'Angleterre et la France afin de rétablir le passage des correspondances anglaises pour l'Italie à travers la France, ont eu un bon résultat.

FAITS DIVERS

UN INCENDIE A NEW-YORK. — Le vapeur *Friska*, de la compagnie hambourgeoise, est arrivé à Plymouth le 22 décembre, apportant les détails de l'incendie, qui a dévoré l'hôtel de la 5^e avenue, à New-York, annoncé par le télégraphe. Voici ce qui s'est passé :

Le 10 au soir, un peu avant minuit, le feu prit au dernier étage de l'hôtel. La plupart des voyageurs étaient rentrés chez eux ou étaient sur le point de le faire, lorsque le cri d'alarme retentit.

Les plus timides se précipitèrent hors de leur appartement et se sauvèrent aussitôt;

d'autres firent à la hâte leurs malles, dans lesquelles ils entassèrent pêle-mêle leurs principaux effets, et ils descendirent au bureau de l'hôtel, où on leur fit leur note, qu'ils payèrent avant de se retirer. Mais la panique était à son comble, surtout parmi les femmes.

La fumée remplit bientôt toutes les parties de l'hôtel et alla porter ainsi la terreur dans les appartements de ceux qui n'avaient pas été éveillés par le tumulte. Peu à peu, le vestibule et la cour de l'hôtel s'étaient remplis de monde.

Les employés de la maison tout d'abord firent bonne contenance, et déclarèrent froidement que ce n'était rien. Mais quand la fumée fut devenue encore plus épaisse, lorsqu'on entendit les cris des femmes de service descendant du dernier étage, il fallut bien se rendre à l'évidence. Il était déjà impossible de rien distinguer, on ne voyait point à un pas de distance.

La confusion fut bientôt complète au milieu de ce grand nombre d'individus éveillés trop tard par le tumulte ou la fumée, et qui faisaient les efforts les plus désespérés pour trouver une issue.

Un détail bien étonnant, c'est que, pendant tout ce temps-là, personne n'a songé à faire prévenir le bureau des incendies, et il s'est écoulé une demi-heure avant que l'on eût la chose assez sérieuse pour appeler les pompiers. Ce fut un agent de police qui, passant devant l'hôtel et remarquant la fumée et le tumulte, en demanda la cause et courut aussitôt donner l'alarme à l'extérieur.

En une minute, les pompes à vapeur furent à la porte et commencèrent à fonctionner. Mais un temps précieux avait été perdu; le feu, qui n'avait d'abord exercé ses ravages que sur le côté de l'hôtel qui donne dans la vingt-troisième rue, s'était déjà attaqué au reste de l'établissement.

C'était un spectacle effrayant que de voir entasser dans la cour, dans le salon de conversation et partout où l'on pouvait espérer être à l'abri du danger, des valises, des malles, des cartons, des boîtes, des corbeilles et mille objets divers apportés par des hommes ou des femmes; quelques-uns à moitié vêtus et présentant les signes de la plus grande terreur.

Plusieurs personnes, affolées, couraient de tous côtés au milieu de la fumée, poussant des cris d'épouvante et offrant l'aspect étrange d'individus qui, sous l'empire d'une émotion terrible, sont complètement égarés et hors

d'eux-mêmes, incapables de savoir ni ce qu'ils veulent ni ce qu'ils peuvent faire.

Aussitôt que les pompiers furent arrivés, et pendant que les pompes à vapeur lançaient des masses d'eau, ils dégagèrent les escaliers de tous les objets qui les encombraient et attaquèrent immédiatement l'incendie dans l'intérieur même de l'hôtel. Quand ils arrivèrent aux étages les plus élevés, la fumée devint si épaisse qu'elle les empêcha longtemps d'aller plus avant. Et cependant ils entendaient les cris des jeunes filles de service habitant l'attique de l'hôtel. Elles n'avaient pu descendre, parce que le feu leur avait coupé la retraite, et elles se sentaient sur le point d'être étouffées ou brûlées vives.

Leurs cris déchirants arrivaient jusqu'aux hommes qui luttèrent pour venir à leur secours, et les faisaient redoubler d'efforts. Mais ces cris devenaient de moins en moins fréquents, et lorsque les pompiers, traînant leurs tuyaux après eux, purent, après des peines inouïes, pénétrer dans l'attique, les cris avaient complètement cessé; du milieu de l'obscurité et de la fumée il ne se dégageait plus qu'un silence de mort, et, quelques instants après, lorsqu'un peu de lumière put être faite, on aperçut treize cadavres.

L'hôtel a été presque complètement détruit par les flammes; mais grâce aux pompes à vapeur, l'incendie a pu être circonscrit. Dans les bâtiments de l'hôtel, les pertes s'élevaient à plusieurs millions de dollars.

AUX FUMEURS

Par suite d'achats très importants d'Eumet et d'Ambres bruts, à des conditions exceptionnellement avantageuses, la

MAISON DUC

A L'OCCASION DES ÉTRENNES

met en vente une partie considérable de Pipes en écumé de mer et en ambre véritable, à des prix sans précédents et défiant toute concurrence.

DUC, fabricant, rue de Lyon, 49 (354)

Condition des Soies de Lyon

du 28 décembre 1872

Nombre	Sortes	Poids
28	Organsins	12 1/2
27	Tramés	12 1/2
40	Grèges	12 1/2
9	Divorces	12 1/2
3	Bobines	12 1/2
1	Laines	12 1/2
107		27 1/2

BALLOTS PESÉS.

Nombre	Sortes	Poids
1	Organsins	12 1/2
6	Tramés	12 1/2
49	Grèges	12 1/2
1	Divorces	12 1/2
56		27 1/2

Balots conditionnés depuis le 1^{er} du mois. 2.647.

Balots pesés depuis le 1^{er} du mois. 1.046.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES D'AUBENAS

Bulletin du 28 décembre 1872.

Nombre	Sortes	Poids
8	Organsins	12 1/2
1	Tramés	12 1/2
6	Grèges	12 1/2
15		27 1/2

Opérations de décreusage : 12

Dernier numéro placé. 425.

Total du 1^{er} au 28. 38.267.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

du 30 décembre

PAR BOULADE-ING. OPTICIEN.

THERMOMÈTRE	PRESSION	ÉTAT	VENT
à midi	760	nuageux	à 7 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.
à 7 h. m.	760	à 7 h. m.	à 7 h. m.
à 10 h. m.	760	à 10 h. m.	à 10 h. m.
à 1 h. m.	760	à 1 h. m.	à 1 h. m.
à 4 h. m.	760	à 4 h. m.	à 4 h. m.